

pays-là à négocier des conventions commerciales avec les autres dominions de l'empire. J'ai insisté sur ce point auprès de lui. Cela a eu lieu et, à mon retour, une correspondance s'est établie dans le dessein d'arriver à des résultats pratiques.

La loi du dominion de l'Australie n'est entrée en vigueur qu'à une époque avancée de l'automne de 1921; par conséquent, les autorités n'ont pas pu s'en prévaloir pendant l'existence de l'ancien gouvernement canadien. J'espère franchement que le ministre sollicitera instamment de justes conditions de réciprocité commerciale avec l'Australie et que sa tentative réussira.

Quant à la réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, toute convention commerciale de la nature de celle que la droite a conclue et dont la population n'a pas voulu en 1911, ne saurait être d'aucune utilité pour ce Dominion et ne pourrait que nous lier les mains en matière financière en nous asservissant de plus en plus à la longue à la suprématie commerciale de la république voisine. Mes adversaires admettront, je l'espère, que je ne prends pas dans l'opposition une autre attitude que celle que j'ai prise étant au pouvoir, et que je n'étais pas alors d'un autre avis que celui que j'avais soutenu par tout le pays avant de prendre les rênes de l'administration. En toute humilité, je me hasarde à suggérer aux honorables députés de la droite de songer pour la première fois à imiter un tel exemple.

On laisse maintenant entendre qu'ils tentent un puissant effort afin d'abaisser les tarifs applicables au transport de la marchandise. La réduction des tarifs-marchandise est un problème d'une importance vitale pour ce Dominion. Que ces tarifs doivent baisser est une vérité universellement reconnue; mais je croyais que les membres de la droite eux-mêmes avaient confié la fixation des tarifs à une commission des chemins de fer qui avait été revêtue à cette fin de pouvoirs suffisants. Je sais qu'au cours de la dernière lutte électorale, dans l'espérance de capter des suffrages, ces messieurs n'ont pas tenu compte de la loi qu'ils avaient établie, ont représenté aux électeurs qu'il était du devoir du Gouvernement et du Parlement de porter atteinte à leur propre loi, d'empiéter sur le domaine d'un corps revêtu de pouvoirs judiciaires et de faire ce que, seul, celui-ci a le pouvoir d'accomplir. Je sais aussi qu'ils ont voulu soulever le flot des préjugés contre les gouvernants en ne faisant aucun cas de la commission des che-

mins de fer, je sais en outre qu'un membre du Gouvernement, non content de cela, est allé jusqu'à briguer les faveurs de ses électeurs en promettant d'obtenir le renvoi du président de cette commission.

Je ne trouve ni dans le discours du trône, ni dans les propos qu'il a tenus depuis l'élection, aucune allusion à ce sujet. Cependant, il s'accomplit parfois des choses que le discours du trône ne mentionne pas; et maintenant que le député de Regina (M. Motherwell) a tenu un seul des engagements qu'il avait pris, celui de devenir ministre de l'Agriculture, la députation attendra pour voir jusqu'à quel point il tiendra les autres.

Vraiment, les tarifs-marchandise doivent être abaissés. La commission des chemins de fer étudie la question et elle a recueilli les dépositions. Si la droite est d'avis que la commission ne fait pas son devoir, n'accomplit pas la mission capitale et sacrée que le Parlement lui a confiée et que le verdict populaire a confirmée et ratifiée, il est du devoir du ministre de prendre des mesures à son égard. Le Gouvernement déclare qu'il a réuni les têtes dirigeantes des deux réseaux de voies ferrées. Bel exploit! Ces administrateurs ne se consultent-ils pas toutes les semaines et tous les mois depuis des années sur tel ou tel sujet?

Les tarifs des chemins de fer ont été abaissés l'automne dernier. A la fin de l'été, les taux de transport de quelques denrées principales ont été sensiblement réduits. Plus tard, une diminution uniforme de 10 p. 100 a eu lieu. Mais, depuis la formation du présent ministère et le départ de l'ancien, il n'y a eu que des paroles. Rien n'a été fait jusqu'à présent.

Comment se compose le présent Gouvernement? On nous dit que c'est un gouvernement libéral, qu'il n'y entre aucun alliage. Toutes ses parties, tous ses éléments sont d'un caractère franchement et purement libéral. Eh bien, s'il faut en croire la presse, ainsi que des membres de cette Chambre, cela n'est pas l'œuvre du premier ministre (l'hon. W. L. Mackenzie King), je sais qu'il se rappelle qu'avant l'élection il dénonçait à hauts cris la coalition. Je sais qu'il dépeignait les prodigalités, les fléaux et les compromis qu'engendrait celle-ci, et qu'il a déclaré à maintes reprises que le pays était écœuré de la coalition et que lui-même n'aurait pas affaire à elle.

Le 1er décembre dernier, il tenait ce langage à North-Bay:

Le pays est mortellement las de la coalition avec ses attermoiments et ce qu'il en coûte pour tâcher de contenter un parti ou l'autre.